Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ra le cas échéant (les textes de tous les exposés sont à distribuer lors d'une conférence de presse).

6. Déterminer qui est en mesure de mettre quelle documentation à disposition, et pour quand (exposés, informations techniques, photographies, plans, schémas). Au cas où la conférence de presse a lieu en plusieurs langues, des délais sont à convenir avec les traducteurs afin que toute la documentation soit prête en temps voulu. Il est même recommandé de multicopier l'ensemble de la documentation (20 à 30 exemplaires en général) et de la remettre aux journalistes dans une serviette spéciale. Enfin, sur demande, il est possible d'envoyer la documentation à des journaux, à la radio ou à la TV avant que la conférence de presse ait lieu, mais en autorisant la publication à partir d'un certain moment seulement (une heure après la conférence de presse par exemple). Les journalistes respectent en général de tels délais, car ils savent que les contrevenants ne sont plus invités aux conférences de presse.
7. Choisir des locaux appropriés.
   - Veiller à ce que les journalistes puissent prendre des notes et soient installés en conséquence (ne pas les laisser debout pendant les exposés).
   - Une salle de restaurant ou un local de conférence dans un immeuble administratif sont indiqués.
   - Les journalistes d'aujourd'hui ne courent plus après les banquets; en revanche, il faut ménager la possibilité d'entretiens confidentiels (apéritif, café, etc.). De nombreux journalistes répugnent en effet à poser certaines questions devant tout le monde.
8. Envoyer les invitations (trois semaines au moins avant la conférence de presse).
   - L'invitation doit être rédigée en termes brefs; le lieu, l'endroit précis, la date et l'heure sont à mentionner. Quand le bâtiment choisi est relativement éloigné de la gare la plus proche, il est souhaitable d'organiser le transport des participants de ladite gare au lieu de réunion.
   - Il faut inviter de préférence: la presse locale, les journaux et publications d'importance suprarégionale, les agences de presse (Agence télégraphique suisse, Deutscher Depeschendienst, Correspondance politique suisse) ainsi que la radio (évent. le journal régional) et la TV.
   - Il est recommandé d'aviser personnellement la radio et la TV, par téléphone, afin que, le cas échéant, une émission soit réalisée à l'avance, mais elle ne sera diffusée qu'en temps voulu, bien entendu.
   - Les journalistes doivent s'inscrire au moyen d'un talon joint à l'invitation. Cela permet d'évaluer la participation.
9. Se procurer le matériel nécessaire pour illustrer les exposés (rétroprojecteur, cartes, schémas, diapositives, films, fondu enchaîné sonorisé, etc.).
10. Prévoir les besoins particuliers de la radio et de la TV (raccords électriques, salles pour interviews, etc.).
11. La conférence de presse ne doit pas durer plus d'une heure, soit une demi-heure pour les exposés et autant pour les questions.

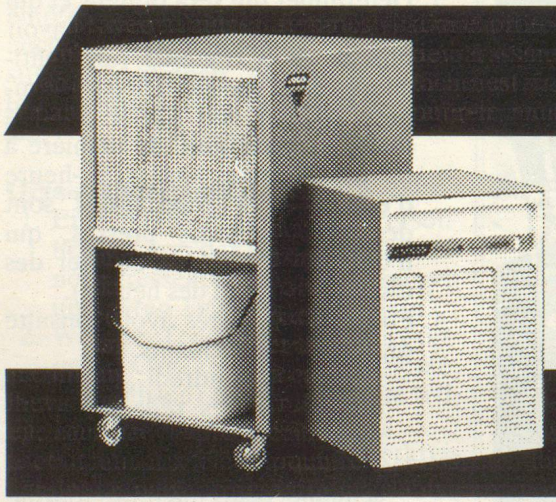

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.

Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90
Succursales: Münsingen BE, Hofstetten SO, Degersheim SG, Dielsdorf ZH, Gordola TI

KRÜGER

Geilinger, votre partenaire pour les fermetures et ventilations mécaniques d'abris P. C.

Nos produits correspondent aux prescriptions actuelles de l'Office fédéral de la Protection civile (OFPC).

Nous nous occupons de la mise au point de l'étude du projet, de la remise et du contrôle de l'installation.

Ces prestations vous garantissent une sécurité et un fonctionnement irréprochable.

Equiper un abri est une question de confiance.

GEILINGER Entreprise d'ingénierie et de constructions métalliques

Geilinger SA
1462 Yvonand, Ch. des Cerisiers
Tél. 024 32 11 32, Télex 457 171

Geilinger SA
1211 Genève, R. des Acacias 48
C.P. 374, Tél. 022 44 69 30